

## **LE CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS**

### **BARREAU DE LA HAUTE-LOIRE**

#### **MOTION**

Depuis plusieurs années, les avocats de notre barreau constatent, aux côtés des magistrats, des greffiers et de l'ensemble des personnels de justice, les difficultés croissantes auxquelles est confrontée l'institution judiciaire.

Le manque de moyens humains et matériels se traduit chaque jour par des conditions de travail dégradées et une justice qui peine à répondre aux attentes légitimes des citoyens.

Notre territoire n'échappe pas à cette réalité. Ce sont les justiciables qui en supportent les conséquences.

Les avocats du Barreau de la HAUTE-LOIRE sont à leur côté au quotidien et continueront de l'être.

C'est précisément parce que nous sommes attachés à une justice de qualité, accessible et humaine que nous avons pris connaissance avec inquiétude du projet de loi dit « SURE », dont plusieurs dispositions nous paraissent de nature à fragiliser les libertés publiques et les garanties du procès équitable.

Nous refusons qu'à une justice déjà en difficulté faute de moyens réponde une réforme qui n'apporte pas les réponses attendues mais privilégie l'accélération des procédures plutôt que le renforcement des moyens de la justice.

Nous refusons notamment :

- L'extension du recours à la détention provisoire ;
- L'affaiblissement des droits de la défense et du contrôle des irrégularités de procédure ;
- Le développement de dispositifs de surveillance et de fichage insuffisamment encadrés ;
- Les atteintes portées aux principes d'oralité, de collégialité et au débat contradictoire ;
- Les mesures qui compliquent encore le parcours des victimes.

À l'initiative du Conseil national des barreaux, la profession d'avocat est appelée à une journée nationale de mobilisation le 29 juin 2026.

Le Barreau de la Haute-Loire souhaite s'associer pleinement à cette mobilisation.

Cette démarche est motivée par notre attachement à une justice qui protège les libertés, respecte les droits de chacun et demeure un pilier de notre démocratie.

**En conséquence, le Conseil de l'Ordre décide que les avocats du Barreau du PUY EN VELAY observeront le 29 juin 2026, une grève des audiences.**

Par souci du respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté, cette décision ne concernera pas les audiences au cours desquelles des personnes détenues sont présentées pour être jugées.

**Les avocats du Barreau de La Haute-Loire se rassembleront à 12 h 30 sur les marches du Palais de justice afin d'exprimer publiquement leur opposition aux dispositions du projet de loi « SURE ».**

L'émotion suscitée par le décès de la petite Lyhanna qui a mis en avant les graves carences de nos institutions judiciaires, a provoqué des débats sur l'ensemble du territoire français.

Le Tribunal du Puy-en-Velay a organisé un débat public le 18 juin auquel les avocats ont été associés et le manque crucial de moyens a été dénoncé.

Ce n'est pas une justice expéditive qui permettra de restaurer la situation mais au contraire la mise à disposition de moyens, dignes d'un pays de Droit...

**Pour l'ensemble de ces raisons nous devons maintenir nos demandes.**

Le Barreau invite toutes celles et tous ceux qui, magistrats, personnels de justice, élus, partagent son attachement à une justice indépendante, et respectueuse des droits de chacun à le rejoindre.

Le Conseil de l'Ordre appelle enfin les parlementaires à entendre les inquiétudes exprimées par l'ensemble de la profession et à préserver les principes qui fondent une justice indépendante, équilibrée et respectueuse des droits de tous.

**Adoptée par le Conseil de l'Ordre du Barreau de La Haute-Loire le 26 juin 2026.**